



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 AVRIL 2025**

Adopté à la majorité des membres le 15/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 8 avril à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Robert MORANT, Djamel SAAD, Denis SCHNEIDER, Denis HILBOLD, Morgane RACLET, Sandra PARISOT BRULEY, Véronique MADELAINE Patricia PRUNELLE, Laetitia BETSCH, Gisèle HIESIGER, Jean-Marc TRIACCA, Christophe PHILIPPS, Bernard HECKEL, Manuela GERARD, Nadine BLAISE, Didier MASSON, Vincent JUNG, Karine DOPPLER Marielle SPENLE, Nuriye MUTLU, Nathalie DAVIDSON.

Membres Absents excusés :

Sandrine KOLOPP donne procuration à Jean-Louis MADELAINE
Séverine WATZKY donne procuration à Manuela GERARD
Nadine ENGELMANN donne procuration à Nathalie DAVIDSON
Jale GUNGOR donne procuration à Karine DOPPLER
Jérémy PHILLIPPS donne procuration à Nuriye MUTLU

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h30.
Est nommé secrétaire de séance, Madame Patricia PRUNELLE

Communications :

D 2025-04 Avenant au contrat de maintenance de l'ascenseur de la Maison des Services Lobau – Sté SCHINDLER au 01/01/2025

D 2025 -05 Contrat de maintenance regroupement photocopieurs Hôtel de Ville, écoles de Trois-maisons, écoles maternelle et primaire Centre, Comptabilité et Ateliers

D 2025-06 Contrat de cession du droit d'exploitation du DJ Set LARS évènement du 13/07/2025.

D 2025-07 Contrat de cession du droit d'exploitation du Festival « La tête dans les nuages » évènement du 04//07/2025 avec l'Association « En musique ».

D 2025-08 Avenant n°4 Marché Maitrise d'œuvre Rénovation synagogue

D 2025-09 Contrat abonnements mobiles 24 mois SFR BUSINESS 5Go pour les écoles primaires/maternelles Trois-Maisons et Centre.

Didier Masson : intervient sur la communication qui concerne « la Synagogue » et précise que la signature d'un avenant augmente le coût de la maitrise d'œuvre.

Le maire précise que cet avenant permet de chiffrer le surcoût et attend le retour de l'étude pour communiquer les nouveaux montants, lors d'un conseil municipal un nouveau plan de financement sera présenté.

2025-II-01 Secrétariat de séance du Conseil Municipal

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de nommer un secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Patricia PRUNELLE comme secrétaire de séance

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2025-II-02 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 est

ADOPTÉ à la majorité des membres présents
à 8 voix contre Denis SCHNEIDER, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA,
Gisèle HIESIGER, Nuryie MUTLU, Jérémie PHILLIPPS (par procuration),
Nathalie DAVIDSON, Nadine BLAISE.
à 4 abstentions : Véronique MADELAÏNE, Karine DOPPLER, Jale GUNGOR
(par procuration), Vincent JUNG

Didier Masson intervient pour expliquer les motifs d'un vote « CONTRE », à savoir, le maire n'a pas répondu aux questions, le maire n'a pas transmis les pièces demandées lors du conseil.

AFFAIRES FINANCIERES

Le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 20 mars 2025 pour l'examen et l'analyse du BP 2025.

COMPTES DE GESTION 2024

2025-II-03 Election du président de séance

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal aura à élire son président de séance pour le vote du Compte Administratif 2024.

Monsieur le Maire proposera d'élire, Madame Sandra BRULEY PARISOT, Conseillère municipale déléguée aux finances ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'élire présidente de séance, Mme Sandra BRULEY PARISOT, Conseillère municipale déléguée aux finances pour le vote du Compte Administratif 2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2025-II-04 Approbation du compte de gestion : Budget général (Annexe 1)

Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2024, Budget Général.

Résultats budgétaires de l'exercice

54000 - PHALSBOURG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 548 933,00	9 107 465,00	16 656 398,00
Titres de recette émis (b)	1 341 130,47	5 305 413,12	6 646 543,59
Réductions de titres (c)		28 331,18	28 331,18
Recettes nettes (d = b - c)	1 341 130,47	5 277 081,94	6 618 212,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 957 800,00	9 107 465,00	15 065 265,00
Mandats émis (f)	1 396 770,52	5 085 057,44	6 481 827,96
Annulations de mandats (g)	6 952,20	157 650,89	164 603,09
Dépenses nettes (h = f - g)	1 389 818,32	4 927 406,55	6 317 224,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		349 675,39	300 987,54
(h - d) Déficit	48 687,05		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le Compte de Gestion 2024, budget général.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2025-II-05 Approbation du compte de gestion : Budget ZAC « VAUBAN » (Annexe 2)

Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2024, budget ZAC « VAUBAN »

Résultats budgétaires de l'exercice

54001 - ZAC VAUBAN - PHALSBOURG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 877 241,00	3 039 025,00	6 916 266,00
Titres de recette émis (b)	2 185 955,06	2 241 146,10	4 427 101,16
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 185 955,06	2 241 146,10	4 427 101,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 877 241,00	3 039 025,00	6 916 266,00
Mandats émis (f)	2 268 634,82	2 234 546,10	4 503 180,92
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	2 268 634,82	2 234 546,10	4 503 180,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 600,00	
(h - d) Déficit	82 679,76		76 079,76

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le Compte de Gestion 2024 du budget ZAC « Vauban ».

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2025-II-06 Approbation du compte de gestion : Budget « Régie des Eaux » (Annexe 3)

Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2024, Budget « Régie des Eaux ».

Résultats budgétaires de l'exercice

54010 - REGIE EAU - PHALSBURG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	868 002,00	701 700,00	1 569 702,00
Titres de recette émis (b)	653 938,64	587 713,25	1 241 651,89
Réductions de titres (c)	28 737,17	4 045,88	32 783,05
Recettes nettes (d = b - c)	625 201,47	583 667,37	1 208 868,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	868 002,00	701 700,00	1 569 702,00
Mandats émis (f)	428 921,99	559 548,41	988 470,40
Annulations de mandats (g)		226,48	226,48
Depenses nettes (h = f - g)	428 921,99	559 321,93	988 243,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	196 279,48	24 345,44	220 624,92
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le Compte de Gestion 2024, budget « Régie des Eaux ».

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

2025-II-07 Compte Administratif 2024 : Budget général (Annexe 4)

Il sera fait présentation en séance du Conseil municipal, du Compte Administratif 2024, Budget Général. A la suite, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal devra délibérer sur son adoption.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 927 406,55	a	5 277 081,84
	Section d'investissement	B	1 388 818,32	H	1 341 130,47
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 015 162,81
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	513 432,88
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	6 317 224,87	= G+H+I+J	11 146 807,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 018 500,00	L	95 750,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 018 500,00	= K+L	95 750,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 927 406,55	= G+I+K	9 292 244,75
	Section d'investissement	= B+D+F	2 408 318,32	= H+J+L	1 950 313,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 335 724,87	= G+H+I+J+K+L	11 242 557,90

Un premier vote a été invalidé car le Maire a voté pour Madame KOLOPP par procuration. Le deuxième vote n'a pas adopté le compte administratif : 15 voix contre, 9 voix pour et 1 vote blanc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Après la présentation faite par Mme Sandra BRULEY PARISOT, Conseillère Municipale déléguée ;

En l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote,

Demande le vote secret : M. TRIACCA

Denis SCHNEIDER, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA, Gisèle HIESIGER, Marielle SPENLE, Karine DOPPLER, Jale GUNGOR (par procuration), Nathalie DAVIDSON, Nadine ENGELMANN (par procuration), Nadine BLAISE, Nuriye MUTLU, Jérémie PHILLIPPS

Résultat, après vote secret :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
09	15	1

TOTAL VOTANTS : 25

DECIDE de ne pas adopter le Compte Administratif 2024, budget général.

Didier MASSON intervient mais ne veut pas poser de questions, bien que n'ayant pas été présent à la commission des finances, mais souhaite faire entendre son mécontentement et précise :

-lors du budget, le conseil vote pour des montants en investissement et moins du tiers est réalisé en travaux (voiries, éclairage public et bâtiments de la ville)

-les dépenses de fonctionnement sont 3 fois supérieures aux dépenses d'investissement.

-l'effectif du personnel passe de 44 agents à 52 agents alors que la ville a perdu une compétence, sans compter les non-permanents

Jean-Marc TRIACCA demande un vote à bulletin secret

Marielle SPENLE s'étonne de voir apparaître la subvention du périscolaire alors que le projet a été rejeté, ce à quoi le maire répond que c'est une subvention qui a été notifiée. Mme SPENLE précise que la subvention est valide durant 5 ans et que coûte que coûte le Maire veut poursuivre le projet de périscolaire à Trois-Maisons alors que le conseil a voté CONTRE.

Le Maire passe au vote pour le vote à bulletin secret, 12 voix pour le vote à bulletins secrets.

2025-II-08 Compte Administratif 2024 : Budget ZAC « VAUBAN » (Annexe 5)

Il sera fait présentation en séance du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2024, budget ZAC « VAUBAN ». A la suite, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal devra délibérer sur son adoption.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 234 548,10	G	2 241 146,10
	Section d'investissement	B	2 268 634,82	H	2 185 955,06
		*		*	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	790 921,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 602 440,93 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		*		*	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	6 105 621,85	= G + H + I + J	5 218 022,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 234 546,10	= G + I + K	3 032 067,63
	Section d'investissement	= B + D + F	3 871 075,75	= H + J + L	2 185 955,06
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	6 105 621,85	= G + H + I + J + K + L	5 218 022,69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

En l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote,

DECIDE d'adopter le Compte Administratif 2024, Budget « ZAC Vauban ».

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2025-II-09 Compte Administratif 2024 : Budget « Régie des Eaux » **(Annexe 6)**

Il sera fait présentation en séance du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2024, budget de la « Régie des Eaux ». A la suite, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal devra délibérer sur son adoption.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 559 321,93	G 583 667,37	G-A 24 345,44
	Section d'investissement	B 428 921,99	H 625 201,47	H-B 196 279,48

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002) (si déficit)	C 0,00	I 113 626,79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D 0,00	J 119 001,24 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 988 243,92	Q= G+H+I+J 1 441 496,87	=Q-P 453 252,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 180 000,00	L 100 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 180 000,00	= K+L 100 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 559 321,93	= G+I+K 697 294,16	137 972,23
	Section d'investissement	= B+D+F 608 921,99	= H+J+L 844 202,71	235 280,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 168 243,92	= G+H+I+J+K+L 1 541 496,87	373 252,95

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

En l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote,

DECIDE d'adopter le Compte Administratif 2024, budget « Régie des Eaux ».

ADOPTÉ à la majorité des membres présents
à 1 voix Nadine ENGELMANN (par procuration)

AFFECTATIONS RESULTATS 2024

2025-II-10 Affectation des résultats : Budget Général

Le compte administratif 2024, Budget Général, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 364 838.20 € et un excédent d'investissement de 464 744.83 €.

Considérant que le résultat d'investissement du budget Général corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes fait apparaître un besoin de financement de 458 005.17 €, il sera demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- le reliquat de 3 904 838.20 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

- Un montant de 460 000 € en réserve au C/1068

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	349 675,39
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 015 162,81
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 364 838,20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	464 744,83
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-922 750,00
Besoin de financement F. = D. + E.	458 005,17
AFFECTATION =C. = G. + H.	4 364 838,20
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	460 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 904 838,20
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Le reliquat de 3 904 838.20 € à l'excédent de fonctionnement reporté.
 - Un montant de 460 000 € en réserve au C/1068
- ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

à voix pour
à voix contre
à Abstention(s)

Le Maire reprend la main, fait le constat du vote contre et précise que ce vote n'a pas d'incidence sur la suite. C'est un reflet de l'année passée, il est conforme au compte de gestion et n'a fait l'objet d'aucunes remarques du comptable public.

Suite à la non validation du CA, il conviendra de passer par une délibération de reprise anticipée des résultats

2025-II-11 Affectation des résultats : Budget ZAC « VAUBAN »

Le Compte Administratif 2024, Budget « VAUBAN », fait apparaître un excédent de fonctionnement de 797 521.53 € et un déficit d'investissement de 1 685 120.69 €.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement à l'excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 600,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	790 921.53
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	797 521.53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 685 120.69
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	1 685 120.69
AFFECTATION =C. = G. + H.	797 521.53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	797 521.53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- de 797 521.53 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2025-II-12 Affectation des résultats : Budget Régie des Eaux

Le compte administratif 2024 du Budget Régie des Eaux, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 137 972.23 € et un excédent d'investissement de 315 280.72 €.

il sera demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement à l'excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 345,44
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	113 626,79
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	137 972,23
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	315 280,72
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-80 000,00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	137 972,23
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	137 972,23
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- le reliquat de 137 972,23 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents
à 1 voix contre Nadine ENGELMANN (par procuration)

BUDGETS PRIMITIFS 2025

2025-II-13 Adoption du Budget Général (Annexe 7 et 8)

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025, budget général, et de donner mandat à Monsieur le Maire pour procéder à l'ensemble des demandes de subventions et de concours nécessaires à l'équilibre de ce budget et pour engager l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des opérations inscrites.

Le Maire explique que ce budget à bénéficier d'une phase préparatoire lors de deux commissions (subventions et finances) ouvertes à tous les conseillers municipaux.

Il remercie les services pour la qualité du travail réalisé, ainsi que André BLAISE, conseiller aux décideurs locaux, pour l'étude des trois budgets et pour ses conclusions.

Ce budget respecte scrupuleusement les règles imposées par la comptabilité publique. Les équilibres budgétaires sont assurés, les notions du double équilibre sont respectées pour le budget fonctionnement et pour celui d'investissement.

Le budget d'investissement est en suréquilibre. Les reports sont respectés.

Comptablement le budget de la ville de Phalsbourg coche toutes les cases.

Le Maire présente le budget.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 141 100,00	0,00	2 187 500,00	0,00	2 187 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 139 150,00	0,00	2 379 735,00	0,00	2 379 735,00
014	Allègements de produits	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	705 915,00	0,00	774 915,00	0,00	774 915,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 990 065,00	0,00	5 346 050,00	0,00	5 346 050,00
66	Charges financières	59 400,00	0,00	51 250,00	0,00	51 250,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	118 000,00	0,00	118 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 052 465,00	0,00	5 515 300,00	0,00	5 515 300,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 753 000,00		3 128 650,00	0,00	3 128 650,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	300 000,00		310 000,00	0,00	310 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 053 000,00		3 438 650,00	0,00	3 438 650,00
TOTAL		9 105 465,00	0,00	8 953 950,00	0,00	8 953 950,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 953 950,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	45 600,00	0,00	45 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	329 000,00	0,00	286 700,00	0,00	286 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 085 000,00	0,00	1 085 000,00	0,00	1 085 000,00
731	Fiscalité locale	2 390 800,00	0,00	2 456 600,00	0,00	2 456 600,00
74	Dotations et participations (3)	679 000,00	0,00	661 200,00	0,00	661 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	573 002,19	0,00	414 911,80	0,00	414 911,80
Total des recettes de gestion courante		5 086 802,19	0,00	4 950 011,80	0,00	4 950 011,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	1 100,00	0,00	1 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem.-budgétaires) (3)	0,00		95 000,00	0,00	95 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 087 302,19	0,00	5 046 111,80	0,00	5 046 111,80

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00

TOTAL	5 090 302,19	0,00	5 049 111,80	0,00	5 049 111,80
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 904 838,20
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 953 950,00
--	---------------------

Didier MASSON, chapitre 67, 118 000€ qui concerne le karaté, il revient sur des délibérations qui concernent le Karaté et souhaite savoir pourquoi il n'a pas fait modifier dans la procédure l'intitulé sachant que le conseil s'était prononcé majoritairement pour un loyer uniquement pour la société.

Jean-Marc TRIACCA reprend les chiffres de l'année 2024 et les oppose à 2025. Il constate une forte augmentation des dépenses de fonctionnement et une baisse des recettes alors que l'heure est à l'économie. Le Maire explique que la différence de 776 189€ est liée à l'augmentation des charges de personnel (ASVP, embauche pour le périscolaire du fait de l'augmentation importante du nombre d'enfants, arrêt maladie, dispositif glissement vieillesse technicité, affiliation des agents à la caisse d'allocation sociale et de mutuelle, augmentation cotisation caisse de retraite, ticket restaurant), charge

de gestion du déficit de Valorgie 90 000€, affaire Kilic 118 000 €, et enfin qu'il est de tradition de minorer les recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	278 850,00	82 870,00	187 000,00	0,00	269 870,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	5 000,00	11 700,00	10 000,00	0,00	21 700,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 757 100,00	440 630,00	861 100,00	0,00	1 301 730,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 696 850,00	483 300,00	2 278 100,00	0,00	2 761 400,00
Total des dépenses d'équipement		4 737 800,00	1 018 500,00	3 336 200,00	0,00	4 354 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	430 000,00	0,00	430 000,00	0,00	430 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	287 000,00	0,00	267 000,00	0,00	267 000,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		717 000,00	0,00	697 000,00	0,00	697 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 454 800,00	1 018 500,00	4 033 200,00	0,00	5 051 700,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	500 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		503 000,00		503 000,00	0,00	503 000,00

TOTAL	5 957 800,00	1 018 500,00	4 536 200,00	0,00	5 554 700,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 554 700,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 552 000,00	95 750,00	841 700,00	0,00	937 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 552 000,00	95 750,00	841 700,00	0,00	937 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	310 500,32	0,00	138 155,17	0,00	138 155,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	615 000,00	0,00	460 000,00	0,00	460 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		930 500,32	0,00	603 155,17	0,00	603 155,17
45 ...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 482 500,32	95 750,00	1 444 855,17	0,00	1 540 605,17

021	Virament de la section de fonctionnement (10)	3 753 000,00		3 128 650,00	0,00	3 128 650,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	300 000,00		310 000,00	0,00	310 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 553 000,00		3 938 650,00	0,00	3 938 650,00

TOTAL	7 035 500,32	95 750,00	5 383 505,17	0,00	5 479 255,17
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	464 744,83
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 944 000,00
---	---------------------

Didier MASSON précise que les conseillers vont se prononcer sur les choix que le Maire a fait et que le conseiller des décideurs locaux ne se prononce que sur le côté technique du budget et pas sur son contenu. Le budget n'est pas en équilibre même si tout semble le montrer car il présente des recettes futures hypothétiques en raison du caractère non sincère des inscriptions budgétaires. Pour la synagogue il est prévu 840 000€ en recette alors que les travaux pourraient débuter en septembre 2025. Or cela ne correspond pas la totalité des subventions notifiées et qu'il faudrait tout noter ou rien, les 840 000€ ne sont là que pour assurer l'équilibre, cette recette n'est pas sincère. Ce budget ne répond pas à ton programme, arrêt du projet taillant, pas de travaux de voiries, éclairage. Les travaux sont reportés d'année en année. Le budget est en déséquilibre réel et non en équilibre apparent.

Le Maire répond que des travaux sont prévus.

Marielle SPENLE revient sur la subvention de la CAF qui reste inscrite et constate que le budget n'est pas sincère et que le maire ne tient pas compte du vote de l'arrêt du périscolaire à Trois-Maisons.

Avant de passer au vote le Maire souhaite faire part de ses réflexions, il est conscient que certains et certaines sont en désaccord avec ce budget mais en appelle à mettre des divergences de côté et à penser à l'intérêt général de la ville. Le choix de ce soir aura un impact sur la vie quotidienne des phalsbourgeois, sur le service public, le développement du territoire, sur la vie associative.

Il en appelle au sens de la responsabilité.

Didier MASSON intervient pour dire que les propos du Maire ne sont pas exacts car, que le vote soit favorable ou non, le fonctionnement... Nadine BLAISE répond à la place de Didier MASSON : « ne sera pas impliqué » puis il reprend en disant que la ville repart sur le compte administratif de l'année 2024 et que l'on peut par conséquent dépenser autant que l'année passée en fonctionnement et en investissement il rappelle au maire que le 30 janvier le conseil a voté pour permettre à la ville de dépenser à hauteur de 25 % des dépenses de l'an dernier donc 1 470 000€. Les subventions seront versées aux associations contrairement à ce que dit le Maire.

La seule chose au cas où le budget n'est pas voté est que tu perds la main.

Jean-Marc TRIACCA dit que le conseil a pour devoir de préserver la trésorerie et la sérénité des comptes pour le prochain maire.

Le Maire répond que le budget est fiable, sincère, qu'il tient la route et respecte les règles de comptabilité publique, ce à quoi Jean-Marc TRIACCA répond que oui mais que le contenu ne leur convient pas.

Marielle SPENLE insiste sur le fait que les associations ne seront pas pénalisées mais que le Maire sera obligé de se référer aux conseillers pour les décisions et qu'il devra discuter.

Vote secret demandé par Nathalie DAVIDSON, le Maire regrette cela et déplore que les conseillers ne fassent pas le choix d'un vote ouvert pour assumer leur responsabilité.

Demande le vote secret : Nathalie DAVIDSON

Denis SCHNEIDER, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA, Gisèle HIESIGER, Marielle SPENLE, Karine DOPPLER, Jale GUNGOR (par procuration), Nathalie DAVIDSON, Nadine ENGELMANN (par procuration), Nadine BLAISE, Nuriye MUTLU, Jérémie PHILLIPPS

Le conseil municipal

N'APPROUVE PAS le budget primitif 2025, budget général

RESULTAT des votes :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
11	16	00

Le Maire indique :

Vous avez fait le choix ce soir de rejeter un budget qui respectait scrupuleusement les règles de la comptabilité publique, un budget construit avec rigueur, responsabilité, et dans l'intérêt de tous.

Ce n'est pas un vote contre un document. Ce n'est pas un vote contre des chiffres. Ce soir, c'est un vote contre un homme, contre moi-même.

Vous avez préféré les manœuvres, les petits calculs, les alliances de circonstances et les égos personnels à l'intérêt de Phalsbourg.

Ce soir, vous n'avez pas seulement tourné le dos à un budget. Vous avez tourné le dos aux écoles, aux associations, à nos commerçants, à nos agents, à tous ceux qui, chaque jour, font vivre cette ville. Vous avez oublié les Phalsbourgeois.

Mais je vais être bien clair : j'ai été élu pour un mandat qui court jusqu'en mars 2026. Je continuerai à l'exercer pleinement. Je ne fuirai ni mes responsabilités, ni les attaques, ni les bassesses.

Ma vision de l'intérêt général reste intacte. Ma détermination à servir les Phalsbourgeoises et les Phalsbourgeois est totale. Et parce que l'action publique ne peut être bloquée, car je vous rappelle que le conseil municipal perd son pouvoir décisionnaire une fois la Chambre Régionale des Comptes sera saisie et que ce gel temporaire du pouvoir décisionnaire durera jusqu'à ce que le préfet arrête le budget.

J'écoute vos observations, vous serez ainsi reconvoqués, le 15 avril, pour voter un nouveau budget (art. L. 1612-2 du Code général des collectivités locales – CGCT). Budget retravaillé, représenté dans le délai réglementaire.

Réponse de M. MASSON, donc Jean-Louis tu ne tiens pas compte de la décision du conseil. Nous allons de nouveau être reconvoqués à partir de maintenant et c'est la préfecture qui prend la main donc tu ne tiens pas compte du vote des élus.

2025-II-14 Autorisations de programmes et crédits de paiement Budget Général (Annexe n°9) ANNULEE SUITE NON ADOPTION DU BUDGET

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des autorisations de programmes et crédits de paiements 2025 Budget Général.

 Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le tableau des autorisations de programmes et crédits de paiements 2025 Budget Général.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

à voix pour

à voix contre

à Abstention(s)

2024-IV-15 Budget ZAC « VAUBAN » (Annexe 10)

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025, budget ZAC « VAUBAN », et de donner mandat à Monsieur le Maire pour procéder à l'ensemble des demandes de subventions et de concours nécessaires à l'équilibre de ce budget et pour engager l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des opérations inscrites.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	61 600,31	0,00	61 600,31
18	Cpta de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		2 238 200,00	2 238 200,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		61 600,31	2 238 200,00	2 299 800,31

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 685 120,69
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 984 921,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	9 000,00		9 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		21 750,00	21 750,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00		0,00
66	Charges financières	21 750,00	0,00	21 750,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		2 210 450,00	2 210 450,00
023	Virement à la section d'investissement		799 020,00	799 020,00
Dépenses de fonctionnement – Total		32 250,00	3 031 220,00	3 063 470,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 063 470,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1658 non budgétaire)	975 451,00	0,00	975 451,00
18	Cpte de liaison : effectif (BA, Régie)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		2 210 450,00	2 210 450,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
60	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		799 020,00	799 020,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		975 451,00	3 009 470,00	3 984 921,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 984 921,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Attributions de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		2 230 200,00	2 230 200,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 998,47	0,00	5 998,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		21 750,00	21 750,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 998,47	2 230 950,00	2 265 948,47

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
----------------	------------------------	------------------------	-------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	797 521,53
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 063 470,00
--	---------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2025, budget ZAC « VAUBAN »

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour procéder à l'ensemble des demandes de subventions et de concours nécessaires à l'équilibre de ce budget et pour engager l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des opérations inscrites

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2024-IV-16 Budget « Régie des Eaux » (Annexe 11)

Le Conseil d'exploitation de la Régie a donné un avis favorable à l'adoption de ce budget le 24 mars 2025 ;

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025, budget « Régie des Eaux », et de donner mandat à Monsieur le Maire pour procéder à l'ensemble des demandes de subventions et de concours nécessaires à l'équilibre de ce budget et pour engager l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des opérations inscrites.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	292 725,00		292 725,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 100,00		146 100,00
014	Atténuations de produits	140 000,00		140 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 550,00		11 550,00
66	Charges financières	10 400,00	0,00	10 400,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dot. Amortiss., dépréciat., provisions	0,00	98 000,00	98 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		500,00	500,00
Dépenses d'exploitation – Total		604 775,00	98 500,00	703 275,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	703 275,00
---	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	11 500,00	11 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 000,00	0,00	13 000,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA, régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 500,00	0,00	4 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	285 000,00	10 000,00	295 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat' des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		307 500,00	21 500,00	329 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	329 000,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Asténuations de charges	3 400,00		3 400,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	525 002,77		525 002,77
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	400,00	11 500,00	11 900,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	553 802,77	11 500,00	565 302,77

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	137 972,23
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	703 275,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds évars et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00	0,00	100 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogoaires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes saison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 000,00	3 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		98 000,00	98 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		500,00	500,00
	Recettes d'investissement – Total	100 000,00	108 500,00	208 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	315 280,72
--	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	523 780,72
---	-------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2025, budget « régie des Eaux »,
DONNE mandat à Monsieur le Maire pour procéder à l'ensemble des demandes de subventions et de concours nécessaires à l'équilibre de ce budget et pour engager l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des opérations inscrites.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents
à 1 voix contre Nadine ENGELMANN (par procuration)

A l'issue, Monsieur SCHNEIDER donne son courrier de démission de Président de la régie des eaux.

A partir des points 2025-II-17 ajournement pour le prochain Conseil.

Le Maire a refusé de présenter la délibération sur les subventions aux associations alors que les élus l'ont demandé à plusieurs reprises indiquant que la non adoption du budget n'empêche pas le versement des subventions.

La séance est levée à 22h00

La secrétaire

Patricia PRUNELLE

Questions au Conseil :

Questions de Didier MASSON

Ex site Dépalor :

1/Le 15/04/2024, lors d'une réponse à une question de Nadine Meunier tu affirmais « **Nous avons lancé une procédure d'appel à projets** pour la cession de l'ensemble immobilier industriel Dépalor pour l'aménagement et l'exploitation du site en date

du **23/10/2023.** » et le 28/02/2025 dans ton mail de réponse à Marielle Spenlé, tu affirmais « **L'appel à projet n'ayant pas été lancé**, la commission ad'hoc ne peut intervenir dans le cadre de ses missions. **A laquelle de ces 2 dates tu as dit la vérité ?**

Réponse de Monsieur le Maire :

Au 2 puisque, je précise que formellement, la procédure d'appel à projet démarre à compter de la publication des documents de la consultation. En l'espèce, le CM a bien délibéré le 25/09/2023 pour autoriser le lancement de la procédure mais les documents de la consultation n'ont pas pu être publiés suite à la découverte des Servitudes d'Utilités Publiques (SUP), impliquant de nouveaux arbitrages sur le cahier des charges

2/Toujours dans ton mail du 28/02/2025, tu écrivais que « **suite au rapport OTE sur les pollutions, qui nous a forcés à revoir notre calendrier** », **pourrai-je savoir ce qui apparait dans ce rapport et qui n'avait pas été identifié dans l'arrêté préfectoral**

30/03/2021 qui indiquait déjà les pollutions résiduelles avec SUP pour les zones A, C, I et IV, et présence de HAP et HCT ?

Réponse de Monsieur le Maire :

L'arrêté de SUP se limite à identifier les zones de pollution confinées : il a conduit à suspendre temporairement la procédure, car les projets de documents de la consultation ne pouvaient pas être publiés en l'état (incidence des SUP sur le prix, les activités du site,...).

L'objet du rapport OTE est différent : il porte sur l'identification des mesures de gestion permettant de lever les SUP et l'estimation du coût de dépollution correspondant.

Compte tenu des conclusions du rapport sur les coûts de dépollution et études complémentaires à réaliser, j'ai considéré qu'il fallait un arbitrage des élus sur les suites du projet d'où la présentation à l'ensemble du conseil municipal en date du 08/07/24, décalant encore davantage le calendrier.

3/Une commission ad'hoc a été désignée le 19/12/2023, celle-ci a pour rôle de définir la thématique de l'appel à projets, de mettre en place les bons outils de communication, d'analyser et de sélectionner les candidatures, puis d'être jury. On, nous avons

qu'un candidat potentiel (groupe IDEC) est venu en mairie le 10/12/2024 et a fait une présentation de plusieurs aménagements envisagés de la ZAC le 03/03/2025 (devant les élus, tout ceci est contraire à un appel à projets car chaque candidat doit avoir

les mêmes informations au même moment , sinon le risque juridique est présent. Pourquoi cette commission ad'hoc ne s'est pas encore réunie alors qu'elle est créée depuis 16 mois et qu'un candidat a déjà travaillé sur le dossier ? Cette commission aurait

pu te proposer de te rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) car celle-ci accompagne les particuliers, les entreprises et les collectivités dans la démarche des appels à projets.

Réponse de Monsieur le Maire :

La commission ad'hoc n'existe pas tant que la procédure d'appel à projet n'est pas formellement lancée avec la publication des documents de consultation.

C'est pourquoi le rapport OTE et l'offre IDEC ont été présentés directement à tous les membres du Conseil municipal.

L'offre IDEC est spontanée, elle intervient en dehors de toute consultation lancée par la Commune.

Vu l'évolution du dossier, cette offre pourrait aboutir à la signature d'une vente de gré à gré avec charges, permettant d'atteindre les objectifs visés par la Commune à travers l'appel à projet.

Sur ce point, il est rappelé que la cession d'un bien communal n'est soumise à aucune obligation de publicité et de mise en concurrence. La consultation envisagée pour la cession du site Depalor est purement facultative.

Affaires en justices :

Les élus phalsbourgeois ne sont jamais informés des affaires en justice, d'où mes questions ci-dessous :

1/Où en est la procédure en référé contre KAIBO visant à obtenir le règlement des créances d'environ 73 000€, nous avons attaqué KAIBO dans le fond ?

Réponse de Monsieur le Maire : la procédure en référé est terminée depuis l'ordonnance du 24/05/22, condamnant la société à payer à la commune la somme de 73.615 euros au titre des loyers impayés sur le site Depalor.

La société étant en liquidation judiciaire, cette créance a été déclarée et admise à titre privilégié. Toutefois, les perspectives de règlement même partiel, sont faibles.

2/Où en est l'affaire Gartiser (groupe Tellos) sur un désaccord de terrain dans la ZI Maisons-Rouges avec un préjudice d'environ 77 000€, si c'est déjà jugé, je n'ai pas vu cette recette dans le budget général ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Par décision du tribunal des conflits du 13 mars 2023 à condamner la société SGTP 67 au remboursement de la somme de 77 199,04 €.

Le cabinet d'huissier mandaté par notre avocat n'a pu obtenir auprès du FICOBA qu'un compte bancaire qui s'est révélé infructueux, nous avons également sollicité l'aide des services fiscaux pour obtenir des coordonnées bancaires fiables.

Un certificat d'irrecouvrabilité a été émis par l'huissier. La seule porte de sortie afin de pousser la société SGTP67 à s'exécuter et de l'assigner en ouverture d'une procédure collective.

3/Où en est le différend entre la Ville et la Fondation Vincent de Paul qui porte sur presque 460 000€, j'ai l'impression que c'est en stand-by ?

Réponse de Monsieur le Maire :

L'affaire avait été renvoyée au 1^{er} avril 2025 puis renvoyée à autre date, nouvelle date non connue à ce jour.

4/ Où en est l'affaire des vols d'Armes au Musée ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Par jugement correctionnel de Metz du 10/02/2023 qui a condamné les 4 jeunes solidairement :

CONDAMNE solidairement Sébastien RAMM, Julien MURMANN, Steeve DIDIOT et Théo FELIX à payer à la ville de PHALSBOURG, représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis MADELAINE, la somme de 15.940 euros au titre de son préjudice matériel, avec intérêts au taux légal à compter de la présente décision ;

5/ Où en est le dossier du City Market concernant l'expulsion et la résiliation du bail ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Par ordonnance de référé du 05/09/2023 du Tribunal Judiciaire de Metz a décidé son expulsion et la résiliation de plein droit du bail. Les clés ont été restituées le 08/11/2023.

Lors de la séance du conseil municipal du mois d 30 janvier 2025 la production de documents vous a été demandée :

- L'inscription des élus à la cession de formation en coaching et les attestations de leur présence aux séances.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je rappelle ce que j'ai déjà indiqué cela concerne les formations de l'année 2023 et l'année 2024. Je fais circuler les factures et attestations.

- L'avis des ABF quant à la végétalisation du parvis de la mairie dont le plan a été projeté lors des débats.

Réponse de Monsieur le Maire :

Comme déjà indiqué en commission des finances, il s'agit d'un avant-projet qui vous a été projeté. Dès les autorisations vous pourrez en être destinataires.

À ce jour aucun de ces documents ne nous a été transmis, ni mis à disposition pour consultation à la mairie.

Comptez-vous les rendre accessibles aux élus demandeurs sans qu'ils soient dans l'obligation de saisir la CADA ? Pour quelles raisons ?

Marielle Spenle

Par ailleurs nous vous rappelons les questions écrites aux quelles vous n'avez pas répondu en enfreignant le règlement intérieur que vous avez vous-même voté.

DEPALOR : pouvez-vous nous dire où en est l'appel d'offre ? Avez-vous eu des propositions ? Sachant que la présentation du 03 mars ne répondait en rien à cette question.

Nuriye Mutlu

Réponse de Monsieur le Maire :

Je suis étonné par cette question, pour mémoire tous les membres du conseil municipal ont été invité le 3 mars dernier pour une présentation du groupe IDEC (personnes présentes ce soir-là) pour la présentation d'un projet d'aménagement sur la friche DEPALOR.

Je vous rappelle les enjeux :

1. Rappel des attendus du cahier des charges de l'appel à projet
 - a. Activités exclues :
 - i. Zone purement logistique
 - ii. Ferme photovoltaïque
 - iii. Usine chimique
 - iv. Zone commerciale

Après délibération du 25/09/2023, le BET environnemental met en évidence la nécessité de réaliser une dépollution du site avant toute opération.

Devant l'inconnue du coût de la dépollution qui devrait alors être pris en charge par la commune, le Maire décide de reporter le lancement de l'appel à projet.

2. En septembre 2024, l'agence TERRA, associée à IDEC/Faubourg Promotion prend contact avec la Commune pour lui faire part de son intérêt pour le site en vue de proposer une opération globale de développement.

Les propositions de développement s'appuient et respectent à la lettre les attendus du cahier des charges de l'appel à projet.

La démarche s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- ▶ Une proposition cohérente avec l'offre existante et en harmonie avec les infrastructures actuelles développées au sein du bourg et de la zone d'activités.
- ▶ Un aménagement réfléchi du nouveau site : proximité fonctionnelle, insertion paysagère, maîtrise de l'impact environnemental
- ▶ Développement du potentiel économique : offre pour des activités de services et/ou d'industrie, création de nouveaux emplois, retombées économiques

La programmation inclut :

- ▶ Un centre de distribution et de production (24 600 m²) avec création de 180 emplois
- ▶ Un pôle agroalimentaire/santé en froid positif (20 000 m²) avec création de 90 emplois
- ▶ Un village artisanal (6 180 m²) avec création de 60

Il faut rappeler :

- ▶ Qu'en matière d'approche environnementale, les toitures seront traitées avec des panneaux photovoltaïques (28 000 m²) permettant une production de 2,8 MW permettant de couvrir 100 % de la consommation électrique des habitants de Phalsbourg.
- ▶ Qu'en matière de contribution à l'économie locale, près de 300 emplois directs pourront être créés et que seront implantés localement des acteurs spécialisés dans les activités industrielles, de production, d'artisanat et de fabrication.

3. État d'avancement du projet :

Études en cours pour définir :

- ▶ L'importance et le coût de la dépollution net démolition
- ▶ L'état du trafic actuel (données État DDT, Département) et celui à venir.

Phalsbourg mag : comment les élus distribuent-ils le trimestriel dans les immeubles où les boîtes aux lettres ne sont accessibles qu'avec un pass ?

Karine Doppler

Réponse de Monsieur le Maire :

Je réponds encore une fois, nous sonnons ... et si nécessaire nous repassons à la même adresse.